

**Compte-rendu de la réunion des référents de proximité
Etablissement Spectacles
16 septembre 2025**

Début de réunion : 14h00

Référents de Proximité :

[illegible]

1. Points d'information du Chef d'établissement

Sujets d'actualité

Elle résume les points d'actualité de l'établissement : les fermetures des Shows de Magicien et Alice. Elle indique que les équipes sont en plein dans la préparation d'Halloween et Noël.

Elle revient sur la soirée PA 17 qui était grandiose, avec de nouveaux shows dans les théâtres, une guinguette...

...tte son poste fin septembre. Nous restons venir.

... sur un poste de VP des Opérations au Japon.

...it un point sur les sujets d'actualité suivants :

UKG d

L'outil de planification UKG évolue pour dev... 2 septembre 2025 pour les Cast Members de Workforce Insights. Cette... portera une expérience plus fluide et simplifiée aux Cast Members. Elle permettra notamment de faciliter la pose de congés, de visualiser l'ensemble du planning sur une seule page, de formuler des demandes d'absences de manière plus intuitive et de bénéficier d'une interface plus moderne. Afin d'accompagner les Cast Members dans cette transition, des permanences seront organisées au bâtiment DREAMS les 22, 25 et 30 septembre ainsi que les 8, 9 et 15 octobre, à proximité des entrées des restaurants d'entreprise. Ces temps d'échanges permettront de répondre aux questions et d'apporter une aide lors de la prise en main de l'application. Plus d'informations sur THE HUB.

Cérémonie d'annonce des ambassadeurs Disneyland Paris

La cérémonie d'annonce des ambassadeurs pour les deux prochaines années (2026-2027) se tiendra le 25 septembre 2025, à partir de 10h. Cet événement permettra de découvrir les Cast Members sélectionnés pour représenter officiellement la destination durant cette période. Pour permettre à chacun de suivre la cérémonie, elle sera diffusée en direct sur Workvivo (anciennement WorkPlace) offrant ainsi la possibilité de participer à ce moment de célébration.

Octobre Rose

À l'occasion du mois d'Octobre Rose... neyland Paris et le Pôle Santé organisent plusieurs initiatives tout au... la prévention et à la lutte contre le cancer du sein. Le 7 octobre, une collecte de mèches de cheveux se tiendra en backstage de 9h à 18h, permettant de faire don d'un minimum de 10 cm (ou plus) de cheveux pour contribuer à la fabrication de perruques pour les personnes touchées par la maladie. Des sessions de sensibilisation à l'auto-palpation auront lieu le 21 octobre au bâtiment BALOO et le 30 octobre au bâtiment DREAMS, de 11h à 14h, pour apprendre ou réviser les gestes essentiels de dépistage précoce. L'ensemble du programme détaillé sera bientôt consultable sur THE HUB.

Workvivo remplace Workplace depuis le 1er septembre 2025

Mise à jour données personnelles

Afin de garantir la fiabilité et l'exactitude des informations personnelles de chacun, une campagne de vérification est lancée auprès de tous les Cast Members. Ces informations sont indispensables pour bénéficier des avantages proposés par l'entreprise ou par son comité social et économique, tels que :

- Le nombre d'entrées pour le Pass en Scène

- Les entrées pour les événements Cast Members et proches (soirées de Noël, projections, etc.)
- Les chèques cadeaux de fin d'année distribués par le CSE

Les données personnelles permettent également d'être éligibles à des dispositifs tels que l'autorisation d'absence pour la rentrée scolaire ou l'aide à la petite enfance. Données à vérifier et à corriger si nécessaire :

- Votre adresse personnelle
- Votre adresse électronique personnelle
- Votre numéro de téléphone
- La personne à contacter en cas d'urgence ainsi que son numéro de téléphone
- Votre situation maritale et votre composition familiale (personnes à charge)

Pour vérifier vos données personnelles, il convient de se rendre sur D Tools HR : [« Mise à jour des données personnelles »](#).

Arrêt de travail

Après la télétransmission, l'Assurance Maladie poursuit la sécurisation des arrêts de travail : à partir du 1^{er} septembre 2025, les arrêts de travail papier devront être établis à l'aide d'un formulaire sécurisé lorsqu'un arrêt dématérialisé ne sera pas possible.

Cependant, dans certaines situations comme une consultation à domicile par exemple, le recours à un arrêt de travail électronique n'est pas possible : un formulaire papier est alors remis au patient. Formulaire papier Cerfa sécurisé n°10170*08.

Depuis le 1^{er} septembre, les arrêts non sécurisés seront considérés comme une absence non autorisée non payée.

Journée d'information sur le Conseil en Evolution Professionnelle

Mardi 23 septembre de 9h30 à 15h dans le hall du Bâtiment Dreams avec le partenaire Avenir – Actifs.

Durant cette journée, des conseillers seront présents pour informer les salariés sur ce service gratuit et personnalisé.

Ils répondront à leurs questions et leur expliqueront comment le CEP peut les accompagner dans leur parcours professionnel (souhaits de formation, de reconversion, de reprise ou création d'activité, etc.).

Ces échanges, qui ne constituent pas des rendez-vous individuels, auront lieu hors temps de travail.

A l'issue de ces échanges, chaque salarié pourra convenir d'un rendez-vous ultérieur avec un conseiller pour un entretien individuel et personnalisé.

La prise de rendez-vous pourra se faire au cours de cette journée.

Journée salariés aidants

L'équipe Mission Handicap organise une journée dédiée aux salariés aidants le 14 octobre prochain sur le bâtiment Dreams de 10 heures à 15 heures.

Au cours de cette journée, les salariés pourront échanger avec des professionnels ou associations pouvant les accompagner, les orienter ou les conseiller sur les aides ou dispositifs s'ouvrant à eux ou à la personne qu'ils aident.

Seront ainsi présents la MDPH et la CAF de Seine et Marne, les PAT (Pôle Autonomie Territorial) de Lagny et Coulommiers (qui ont vocation à accompagner les personnes sur toutes les demandes en lien avec le handicap, les aidants ou les seniors), l'ATSM 77 (une des trois associations tutélaires de Seine et Marne) ainsi que l'association JADE (spécialisée sur les jeunes aidants). Des représentants du département seront également présents pour répondre aux questions sur les aides et services qu'ils proposent.

De même, les salariés pourront prendre connaissance des dispositifs existants au sein de l'Entreprise grâce à la présence de Mission Handicap, du service accompagnement social, de GHRO et de la paie et poser toutes leurs questions. Les équipes First Aid et santé au travail seront également présentes afin de sensibiliser sur les risques domestiques.

Par ailleurs, un webinaire sera organisé le 3 octobre 2025 de 13 heures à 13 heures 45 sur le thème « cancer et famille, la place des aidants ».

Ces informations seront disponibles sur the Hub à partir du 25 septembre prochain.

Point sur les effectifs

Fin aout 2025, l'établissement comptait 2735 salariés (2722 en juin 2025).

- CDI : 1348 femmes et 1124 hommes
- CDD : 181 femmes et 82 hommes

Dont 18 alternants : 15 apprentis et 3 contrats de professionnalisation.

	31/08/2025	31/08/2025	31/08/2025	31/08/2025	
	CDD	CDD	CDI	CDI	Grand Total
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	
	3	1	168	229	401
AMA	11	1	163	220	395
AMN	52	22	495	433	1002
NCA	115	58	522	242	937
TOTAL	181	82	1348	1124	2735

2. Echanges sur les réclamations remontées

- Contrat de travail (CDD/ancienneté)

Les Référents de proximité posent la question suivante : « avant la période du COVID, lorsqu'un salarié enchaînait des CDD avec renouvellement ou avec de courtes coupures, l'ancienneté semblait être conservée et cumulée.

Or, depuis quelques années, nous constatons que sur les bulletins de paie figurent deux dates :

- la date d'entrée initiale dans l'entreprise,
- la date de signature du CDI (post-COVID).

L'ancienneté semble désormais être calculée uniquement à partir de cette seconde date, ce qui entraîne une différence importante par rapport à la pratique antérieure.

Ils demandent s'il serait possible d'expliquer l'origine de ce changement et la règle qui s'applique aujourd'hui ? »

[redacted] celle que par ancienneté, est considérée l'ancienneté continue ou non, e 30 jours calendaires dès lors qu'il n'y a pas d'interruption de 12 mois ou plus entre deux contrats successifs.

Dans ce dernier cas, l'ancienneté débute à nouveau au moment de la prise d'effet d'un nouveau contrat.

[redacted] ande quel est le process pour les stagiaires.

[redacted] que le process à s [redacted] ge également un lien D - ess à suivre.

[redacted] ande quel sera le calendrier FY26.

[redacted] ond qu'elle ne l'a eu que ce matin et que des choses vont quelque peu

[redacted] monte que les places de parking avec les travaux sur Kiara, devient

[redacted] te sur les nombreux déchets (mégots, bouteilles...) devant cis d'hygiène qu'il semble y avoir à la cantine en préfabriqué.

[redacted] ime qu'il serait bien d'avoir un distributeur de billets sur Dreams.

[redacted] d le point.

[redacted]

Prochaine réunion le **vendredi 14 novembre 2025 à 9h30.**

Les Référents de proximité ont **jusqu'au lundi 27 octobre 2025,** pour envoyer les réclamations qu'ils souhaitent traiter en réunion.

[redacted]

ectacles